

Québec, le 19 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 21 septembre 2011 par la députée de Pointe-aux-Trembles, madame Nicole Léger. Cette pétition a pour objet de demander d'insérer dans la Loi sur la protection sanitaire des animaux, des normes minimales de fonctionnement des refuges et des fourrières.

Le 23 juin dernier, j'annonçais la publication au préalable d'un projet de règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens qui établit, notamment, des normes en ce qui a trait à la garde des chats et des chiens. Ce projet de règlement s'adresse principalement aux animaleries, aux élevages de chats ou de chiens, aux entreprises de services connues, aux pensions pour animaux et les toiletteurs, aux fourrières et aux refuges. Nous avons reçu un très grand nombre de commentaires qui nous permettront d'améliorer ce projet de règlement.

J'entends aussi proposer des modifications à la Loi sur la protection sanitaire des animaux, afin entre autres, de revoir à la hausse les amendes et les pénalités prévues pour les personnes qui infligent des mauvais traitements aux animaux de compagnie.

Ces nouvelles normes permettront d'agir encore plus efficacement pour contrer les pratiques abusives et pour renforcer la protection des animaux de compagnie.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE CORBEIL